

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Allois

Extrait du registre des délibérations du comité

MEMBRES EN EXERCICE 12 - Présents 9 : MM. LABREGERE Olivier, MOURET Serge, CORET Emmanuel, LEMARCHAND Frédéric, REYGNAUD Claude, DESROCHE Roger, PAUZAT Yves, MAYAUD Thierry, DUMONT Bernard.

ABSENTS EXCUSES : MM. CHARBONNIER Maurice.

Président de séance : M. LABREGERE Olivier

Secrétaire de séance : M. Emmanuel CORET

03 – DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
12	9	0	9	9	9	0

Le Président expose au Comité Syndical qu'à compter du 1er octobre 2018, pour les marchés publics dont le montant est supérieur à 25 000,00 euros, les communications et échanges d'informations devront obligatoirement être effectués par des moyens de communication électronique.

A compter de cette date le syndicat devra, pour les marchés concernés, sur un profil d'acheteur :

- mettre à disposition les documents de la consultation ;
- permettre la réception des candidatures et des offres et échanger avec les prestataires, entre-prises et fournisseurs,
- publier les données essentielles de leurs marchés.

Le Président présente donc au Comité Syndical les devis qu'il a fait établir en vue de la souscription d'un abonnement pour la dématérialisation des marchés publics de la collectivité.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE l'offre de la société DEMATIS « e-marchéspublics.com » pour un abonnement de 3 ans pour la dématérialisation des marchés pour un montant de 390,00 € HT par an.

AUTORISE le président à signer le bon de commande correspondant.



Pour extrait, le 12 Juillet 2018

Le Président

Olivier LABREGERE

